

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-GENEST
DU 12 AVRIL 2011**

L'an deux mil onze, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Mme Farsat M.T., Mr. Maire P., Mr. Bernard J-P., Mr. Prigent D., Mr. Bazzo R., M. Chicois D., M. Jaillet P., Mr. Leroy C., Mr. Raymond G. ,Mme Gabbero L.;

Secrétaire de séance : Mme Farsat

Date de la convocation : 6 avril 2011

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2011 à l'unanimité.

Objet :
Vote du compte
administratif
2010
commune

Le Conseil s'est réuni sous la présidence de M. PRIGENT, adjoint aux finances, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif M14 de l'exercice 2010 dressé par M. Patrick MAIRE, Maire *qui s'est retiré au moment du vote*

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Genest vote le Compte Administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :

Prévus :	126 228,04
Réalisé :	73 921,20
Reste à réaliser :	30 007,65

Recettes :

Prévus :	126 228,04
Réalisé :	60 624.80
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :

Prévus :	233 763,00
----------	------------

Réalisé : 144 590,33
Reste à réaliser : 0,00

Recettes :

Prévus : 233 735,00
Réalisé : 250 801,51
Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

VOTE	Investissement :	- 13 296,40
CONTRE : 0	Fonctionnement :	106 211,18
ABSTENTION : 0	Résultat global :	92 914,78
POUR : 9		

Retour de Monsieur le Maire dans la salle du Conseil

Objet :
Examen et vote
du compte de
gestion 2010
Commune

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Le Trésorier de Montluçon à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

VOTE Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

CONTRE : 0	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE le compte de gestion
ABSTENTION : 0	2010, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats
POUR : 10	de l'exercice.

Objet :
Fixation du
taux des taxes
communales
2011 et de la
Cotisation
Foncieres des
Entreprises
(CFE)

Suite à la réforme fiscale, et dans le cadre du vote du Budget Principal de la Commune (M14), Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des nouveaux taux des taxes communales et CFE soit :

- Taxe d'habitation :	21.64 %
- Taxe foncière bâtie :	13,48%
- Taxe Foncière non Bâtie :	28.52%
- CFE :	26.56%

VOTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONTRE : 0	VOTE le taux des taxes communales et de la cotisation CFE (9 voix pour).
ABSTENTION : 1	
POUR : 9	

Objet :
Affectation des
résultats 2010

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	60 175,40
- un excédent reporté de :	46 035,78
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	106 211,18
- un déficit d'investissement de :	13 296,40
- un déficit des restes à réaliser de :	30 007,65
Soit un besoin de financement de :	43 304,05

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

VOTE	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010 : EXCÉDENT	106 211,18
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	43 304,05
CONTRE : 0	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	62 907,13
ABSTENTION : 0	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	
POUR : 10	DÉFICIT	13 296,40

Objet
Vote du budget
primitif M14
2010 Commune

Vote des propositions nouvelles du budget 2011 :

Investissement

Dépenses : 142 420,43

Recettes : 172 428,08

Fonctionnement

Dépenses : 267 593,13

Recettes : 267 593,13

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 172 428,08 (dont 30 007,65 de RAR)

Recettes : 172 428,08 (dont 0,00 de RAR)

VOTE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

Fonctionnement

Dépenses : 267 593,13 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 267 593,13 (dont 0,00 de RAR)

Objet :
Vote du compte
administratif
2010
Assainissement

Le Conseil, qui s'est réuni sous la présidence de M. PRIGENT, adjoint aux finances, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif M49 de l'exercice 2010 dressé par M. Patrick MAIRE, Maire qui s'est retiré au moment du vote, vote le Compte Administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses :
Prévus : 44 599,00
Réalisé : 3 632,00
Reste à réaliser : 0,00

Recettes :
Prévus : 44 599,00
Réalisé : 44 599,00
Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement :

Dépenses :
Prévus : 9 000,00
Réalisé : 6 524,39
Reste à réaliser : 0,00

Recettes :
Prévus : 9 000,00
Réalisé : 8 478,58
Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

VOTE	Investissement	:	40 967,11
CONTRE : 0	Fonctionnement	:	1 954,19
ABSTENTION : 0	Résultat global	:	42 921,30
POUR : 9			

Retour de Monsieur le Maire dans la salle du Conseil

Objet :
Examen et vote
du compte de
gestion 2010
Assainissement

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Le Trésorier de Montluçon à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

VOTE
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE le compte de gestion 2010, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

Objet :
Affectation des
résultats 2009
Assainissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	1 413,10
- un excédent reporté de :	3 367,29
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 954,19
- un déficit d'investissement de :	40 967,11
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	1 954,19

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010 : EXCÉDENT	1 954,19
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 954,19
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	40 957,11

Objet :
Vote du budget
primitif
M49
Assainissement

Vote des propositions nouvelles du budget 2011

Investissement

Dépenses :	47 310,37
Recettes :	47 310,37

Fonctionnement

Dépenses :	7 586,19
Recettes :	7 586,19

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	47 310,37	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	47 310,37	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	7 586,19	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	7 586,19	(dont 0,00 de RAR)

Objet :
Adhésion à la
Ligue de
l'Enseignement
pour la mise en
place du
Service Civique

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la mission de Charlotte Bourbigot, stagiaire à la mairie qui est de mettre en place le Service Civique sur la commune.

Le Conseil Général ayant atteint son quota d'engagement, le Service Civique peut-être pris en charge par la Ligue de l'Enseignement à laquelle il faut adhérer pour un montant de 150 € pour une durée d'un an.

Suite à cette adhésion une convention sera signée entre la commune et la Ligue de l'Enseignement permettant ainsi d'accueillir un ou des volontaires qui auront pour objectif la création de chemins de randonnée ouverts pour l'accès au patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 1
POUR : 9

VALIDE L'adhésion à la Ligue de l'Enseignement,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
AUTORISE Monsieur le Maire à recruter le ou les volontaires dans le cadre du Service Civique.

Objet :
Indemnité de
stage

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le rôle de Charlotte Bourbigot, stagiaire à la mairie de Saint-Genest depuis le 8 mars 2011, qui est de mettre en place le Service Civique dans la commune.

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de lui verser des frais de déplacement d'un montant de 300 € par mois, soit 600 € pour la durée de sa mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur Le Maire.

Objet :
Désignation de
nouveaux
délégués au
SIRP

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de sa démission en tant que président et délégué du SIRP. Cette démission a été validée par Monsieur le préfet à la date du 8 avril 2011.

Afin de pourvoir à la vacance de délégués au sein du SIRP, le Conseil Municipal doit désigner un nouveau titulaire et un nouveau suppléant.

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

Après délibération et vote, ont été élus à l'unanimité délégués au SIRP :

- M. Bazzo et Mme Farsat : titulaires
- M. Leroy et M. Raymond : suppléants

**Questions
diverses :**

Le Club d'Escalade de Saint-Arnould en Yvelines sollicite la commune pour le prêt d'un terrain lors d'une sortie prévue le week-end du 11 et 12 juin 2011 afin d'installer des tentes de camping pour une nuit. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de mettre à disposition le terrain près de la salle polyvalente ainsi que de permettre l'accès aux sanitaires de la salle polyvalente.

La municipalité a donné son accord pour le stationnement sur la commune du camion d'un vendeur de pizzas le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois.

L'assistante sociale Mme Pinthon recevra dorénavant les administrés que sur rendez-vous : le mercredi matin de 10 heures 30 à 11 heures 30. Les personnes souhaitant la rencontrer devront téléphoner à la permanence de Marcillat au 04 70 51 60 80

Cérémonie du 8 mai : la population est invitée à assister à cette manifestation qui se déroulera à 11 heures le dimanche 8 mai 2011. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 10

Signatures :

